



- Legende**
- Limite zonage
 - Emplacement réservé (articles L. 123-1, 8° et L. 123-2 c)
 - Espace Bois Classé (article L. 181-1 du C.U.)
 - Espace Vert Protégé (article L. 123-1-7° du C.U.)
 - Espace Vert Protégé au titre de la ZPPAUP
 - Hérisse protégé (article L. 123-1-6° du C.U.)
 - Sentier pédestre ou liaison piétonne à conserver ou à renforcer (article L. 123-1-4° du C.U.)
 - Escalier à conserver et à mettre en valeur (article L. 123-1-7° du C.U.)
 - Point de vue à prendre en compte
 - Réseau d'irrigation minimale (article 6 du règlement)
 - Secteur exposé au risque d'inondation (Plan de Prévention des Risques Inondation)
 - Pour information
 - Sédiments accumulés par la sédimentation des plans d'épandage (Commissaires enquêteurs de la Commune de Tulle, 2009)
 - Périmètre de protection de la prise d'eau de Neupont sur La Sèvre :
 - Périmètre de protection immédiate
 - Périmètre de protection rapprochée (zone tampon)
 - Périmètre d'application des prescriptions éradiation acoustique aux abords des infrastructures de transports terrestres

Commune de TULLE

Plan Local d'urbanisme
P.L.U.

Approuvé le 27 septembre 2011

Plan de zonage
Plan centre Sud
Echelle : 1/7500°